

**Conseil économique et social**

Distr. générale
2 août 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des forêts et de l'industrie forestière****Soixante-quatorzième session**

Genève, 18-20 octobre 2016

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire

**Rapports présentés et activités mises en œuvre au titre
du programme de travail intégré et des décisions connexes****Examen stratégique du programme de travail intégré****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document donne une vue d'ensemble concernant l'approche, la méthode et le calendrier qui serviront à l'examen stratégique du programme de travail intégré pour 2014-2017 du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission européenne des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Cet examen est réalisé tous les quatre ans. Les résultats du processus d'examen stratégique mené en 2016-2017 détermineront les priorités du programme de travail intégré jusqu'en 2021.



I. Le processus de l'examen stratégique et l'examen stratégique de 2016-2017

1. L'examen stratégique est une évaluation du programme de travail intégré du Comité des forêts et de l'industrie forestière (le Comité) de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Commission européenne des forêts (la Commission) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui couvre la portée, la structure et le contenu du programme ; les méthodes ; les partenariats ; les résultats de sa mise en œuvre ; les objectifs et le travail des organes subsidiaires communs du Comité et de la Commission.

2. Un premier examen stratégique du programme de travail intégré de la CEE/FAO sur le bois et la foresterie a été réalisé en 2000 et un deuxième en 2004. Un troisième examen stratégique, effectué en 2008, a abouti au programme de travail pour la période 2008-2012. Le cycle du programme a été prolongé d'un an jusqu'en 2013 afin qu'il coïncide avec la structure de programmation biennale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de la FAO. Pour conserver cette synchronisation des cycles, le quatrième examen a été mené pendant la période 2012-2013, le programme de travail révisé qui en a résulté pour 2014-2017 a été adopté en 2013 par le Comité et la Commission. Ce cinquième examen sera effectué pendant la période 2016-2017 et le programme de travail intégré auquel il aboutira devrait être adopté par le Comité et la Commission en 2017 pour la période quadriennale 2018-2021¹.

3. Les bureaux conjoints (le Comité exécutif de la Commission et le Bureau du Comité), lors de leur réunion du 22 mars 2016 à Genève, ont examiné le document relatif à l'examen stratégique et ont approuvé le calendrier proposé pour le cinquième examen stratégique (chap. III). Le projet de programme de travail intégré serait préparé et présenté à un atelier d'experts à la fin de 2016, afin de donner aux États membres assez de temps pour en débattre en 2017. Le programme de travail pour 2018-2021 devrait être soumis aux prochaines sessions conjointes du Comité et de la Commission à l'automne 2017.

II. Objectifs et méthode

4. Les principaux objectifs de l'examen sont :

a) L'évaluation du programme de travail intégré pour 2014-2017, en tenant compte des résultats de son exécution et de l'expérience passée ;

b) L'élaboration d'une proposition concernant le programme de travail intégré pour 2018-2021.

5. Le programme de travail intégré servirait alors de base à l'élaboration des programmes biennaux 2018-2019 et 2020-2021 du sous-programme 7 de la CEE (bois et foresterie) et du programme de travail et budget de la FAO, ainsi que des travaux conjoints du Comité et de la Commission pour les mêmes années.

6. À la lumière de l'expérience acquise lors de l'examen précédent, il est proposé de tenir compte des principes suivants :

- L'examen devrait être aussi large que possible et couvrir la portée, la structure et le contenu du programme ; les méthodes ; les partenariats ; les résultats de son

¹ Le programme de travail intégré couvrirait alors le Plan-programme de l'ONU et les exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 de la FAO.

exécution ; les objectifs et les travaux des organes subsidiaires communs de la Commission et du Comité.

- Il devrait être aussi ouvert que possible, dans le cadre d'un processus englobant les gouvernements, le secteur privé et la société civile dans son ensemble, les instituts de recherche et les établissements universitaires, ainsi que d'autres partenaires participant aux travaux de la CEE et de la FAO dans la région.
- Une enquête comportant des questions ouvertes devrait être menée, afin de permettre aux personnes interrogées non seulement de fournir des informations sur la pertinence et les résultats, mais également de répondre de manière plus détaillée à des questions précises et de faire des observations et des suggestions concernant les domaines thématiques, les travaux et les contributions à incorporer dans le nouveau programme.
- Le processus d'examen devrait être ouvert et transparent, afin de garantir que les résultats seront rendus publics et affichés sur le site Web de la Section. Les contributions individuelles resteront confidentielles.
- L'examen devrait être prospectif. Autant il devrait évaluer l'expérience acquise et en tirer des enseignements, autant il devrait viser à identifier les nouveaux problèmes et à y remédier ainsi qu'à examiner et à structurer le programme de travail intégré comme il convient.
- Différents moyens devraient être utilisés dans le cadre de l'examen pour recueillir les avis et les contributions des différentes parties prenantes.

7. Il s'agit notamment des moyens suivants :

A. Enquête

8. Une enquête, en anglais et en russe, destinée à toutes les parties prenantes pertinentes, devait servir de base à l'examen. Elle comportera des questions ouvertes, ce qui permettrait aux personnes interrogées de faire des suggestions et des observations sur les travaux futurs.

9. Il est proposé qu'un seul questionnaire exhaustif soit établi et communiqué à toutes les parties prenantes concernées. Le secrétariat procédera ensuite à la compilation des résultats du questionnaire et les utilisera comme base de discussion lors des réunions d'examen et lors de l'élaboration de la proposition concernant le nouveau programme. Un ensemble indicatif de questions ouvertes figure à l'annexe I.

B. Évaluation du travail des équipes de spécialistes

10. Les équipes de spécialistes respectives procéderont à une évaluation stratégique collective du travail de l'équipe de spécialistes, sous la direction de secrétariat, au moyen de consultations menées à partir du questionnaire de l'enquête.

11. Les résultats de ces échanges devraient également être pris en compte dans l'ensemble du processus d'examen.

C. Évaluation du travail et des résultats par le secrétariat

12. La Section de la forêt et du bois de la CEE/FAO, forte de l'expérience directe que lui procurent la gestion et la mise en œuvre du programme de travail, est souvent consciente

des difficultés rencontrées dans son exécution. Il est donc proposé que le secrétariat procède à un examen interne du programme de travail intégré pour 2014-2017 et de son exécution, et que les résultats obtenus, ainsi que les idées avancées pour l'élaboration du prochain programme de travail intégré pour 2018-2021 soient recueillis et mis à disposition pour l'examen. Il ne s'agira pas d'une auto-évaluation, mais plutôt d'une évaluation des difficultés rencontrées par le secrétariat dans la mise en œuvre du programme de travail intégré, ainsi que de la structure du programme de travail intégré et des suggestions d'améliorations éventuelles.

D. Réunions avec le Comité, la Commission et leurs organes subsidiaires sur l'examen stratégique et le nouveau programme de travail intégré

13. La participation du Comité, de la Commission et de leurs organes subsidiaires, en particulier le Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts, à l'examen stratégique et à l'élaboration de la proposition concernant le nouveau programme de travail intégré pour 2018-2021 est détaillée au point III ci-dessous.

III. Calendrier

14. Le calendrier ci-après est proposé pour le processus d'examen :

Phase I : Examen du programme de travail intégré pour 2014-2017

- a) Du 15 février au 15 mars 2016
 - Débat sur la méthodologie et la portée de l'examen stratégique.
- b) Du 15 au 30 mars 2016
 - Débat sur la feuille de route pour l'examen stratégique, examen du projet de questionnaire relatif à l'enquête auprès des parties prenantes au programme de travail intégré à la réunion conjointe des bureaux (22 mars 2016), approbation de la feuille de route pour l'enquête stratégique concernant l'établissement du programme de travail intégré pour 2018-2021.
 - Informations sur l'examen stratégique du programme de travail intégré au Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts.
- c) De juin à août 2016
 - Le questionnaire est communiqué aux parties prenantes qui le renvoient au secrétariat avant la fin du mois d'août.
- d) Du 1^{er} septembre au 10 octobre 2016
 - Le secrétariat établit son évaluation des travaux et des résultats.
 - Fin de l'enquête auprès des parties prenantes au programme de travail intégré, compilation des résultats de l'enquête et affichage des résultats sur le site Web par le secrétariat.

- e) Octobre 2016
- Examen des résultats de l'examen stratégique du programme de travail intégré pour 2014-2017 et des résultats de l'enquête auprès des parties prenantes au programme de travail intégré par le bureau conjoint.
 - Présentation du processus de l'examen stratégique et des résultats de l'enquête auprès des parties prenantes par le secrétariat à la session du Comité pour d'autres contributions au futur programme et discussions sur la question.
- f) Novembre 2016
- Le premier projet du nouveau programme de travail intégré établi par le secrétariat, après examen du bureau conjoint, sera communiqué aux États membres et aux autres parties prenantes.
 - Organisation d'un atelier spécial et débat sur le premier projet de programme de travail intégré pour 2018-2021 avec la participation des parties prenantes intéressées et des membres du bureau conjoint (21 et 22 novembre 2016).

Phase II : préparation du Programme de travail intégré pour 2018-2021

- a) Janvier 2017
- Le premier projet de programme de travail intégré pour 2018-2021 établi par le bureau conjoint est communiqué aux États membres et aux autres parties prenantes.
- b) Mai 2017
- Le deuxième projet de programme de travail intégré établi par le bureau conjoint sera discuté avec les parties prenantes à la réunion du Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts, et ensuite par le bureau conjoint pour examen final.
- c) Juin-juillet 2017
- Le projet final du bureau conjoint doit être achevé avant la mi-juillet 2017.
- d) Octobre 2017
- Sessions conjointes du Comité et de la Commission pour finaliser et adopter le nouveau programme de travail intégré pour 2018-2021.
- e) Janvier 2018
- La mise en œuvre du nouveau programme de travail intégré commence.